

Motion d'urgence sur la situation de l'entreprise SEA-France,  
déposée par le Groupe Communiste, Parti de Gauche et Unitaires

Séance Plénière du Jeudi 24 novembre 2011

Le verdict du Tribunal de Grande Instance de Paris laisse une lueur d'espoir salvatrice en faveur de l'entreprise SEA-France en statuant en faveur d'une liquidation judiciaire avec une poursuite de l'activité jusqu'au 28 janvier 2012.

Ce sursis permet, aujourd'hui, de mobiliser dans l'urgence toutes les énergies pour la réalisation d'un projet alternatif en capacité de maintenir les 880 emplois ainsi que les quatre navires en activité.

Nous nous réjouissons de la réaction, certes tardive, du Gouvernement qui par l'intermédiaire de son Ministre, Monsieur Thierry Mariani, s'engage de manière pro-active à soutenir la création d'une éventuelle S.C.O.P. ; projet porté par le syndicat majoritaire de Sea-France.

Cet engagement du gouvernement se traduit par une volonté de maintenir une participation financière minoritaire de la S.N.C.F. au capital de la future entreprise, avec l'exigence de trouver un acteur économique ayant une capacité d'offrir une réelle surface financière pour le développement de l'activité.

Dans cette configuration constructive, le Conseil Régional, réaffirme son soutien aux salariés, aux syndicats de salariés et à ce titre, il s'engage à mobiliser ses dispositifs, ses outils financiers pour participer activement à la constitution de la nouvelle entreprise.

Aussi, le Conseil Régional, demande au Gouvernement d'intervenir instamment auprès des administrateurs judiciaires afin que la reprise de l'activité transmanche de Sea-France puisse s'effectuer comme l'exige la décision de justice.

Les motifs de sécurité invoqués par la Direction ne sont aucunement des arguments recevables au regard de l'esprit constructif et responsable des salariés et de leurs syndicats.